



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DES FORETS

**PROJET D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION
INTÉGRÉE
DU SITE RAMSAR DU COMPLEXE DES ZONES HUMIDES
DE GUERBES - SANHADJA**

WILAYA DE SKIKDA

APPROCHE METHODOLOGIQUE ET RESULTATS



Par

Mlle Ghania Bessah, Directrice Nationale de Projet
Directrice des études chargée de la coopération
internationale - DGF
Point focal Ramsar
et

Melle Nadera Boukerma, Coordinatrice locale du projet
Conservateur divisionnaire – Conservation des Forêts
de Skikda

3 Février 2017



ENJEUX ET PROBLEMATIQUE



Le complexe des zones humides de Guerbes-Sanhadja, d'une superficie de 42.100 ha, recèle une biodiversité très riche, caractérisée par des forêts humides ou aulnaies rares dans le bassin méditerranéen. Il est le lieu de passage d'espèces migratrices et de nidification d'espèces protégées figurant sur la liste rouge de l'UICN.

Cette région constitue aussi, un véritable réservoir hydrique d'importance majeure.

Ces caractéristiques ont, donc, permis son classement sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale en 2002.

Cependant, le complexe des zones humides de Guerbes Sanhadja subit les conséquences de l'urbanisation anarchique et celles de l'extension de l'agriculture par le défrichement des terres forestières, entraînant ainsi, son exposition à l'érosion éolienne (l'ensablement), sans oublier les mauvaises pratiques, l'extraction illicite de sable, les rejets des eaux usées et les décharges.



Pour mettre fin à ces menaces qui contribuent à la destruction des caractéristique écologiques du site, la Direction Générale des Forêts (DGF), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), a initié, en 2007, un projet portant sur l'élaboration d'un plan de gestion intégrée du complexe de zones humides Guerbes-Sanhadja, qui constitue un instrument participatif de planification et de gestion intégrée qui permette d'aboutir à une gestion rationnelle et durable des zones humides, alliant conservation et développement humain.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par le Gouvernement algérien dans sa politique nationale de conservation des zones humides et de la biodiversité, de développement durable, de lutte contre la désertification et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE POUR LE MONTAGE DU PROJET

Le montage du projet a été élaboré en assurant une participation des acteurs et des groupes cibles dès le stade de sa conception, l'intégration des autorités locales et tous les secteurs (agriculture, pêche, forêts, hydraulique, environnement, tourisme, planification, urbanisme...), l'analyse du contexte socio-économique et des politiques et des législations, et l'harmonisation avec les instruments de planification, ainsi que le développement d'un mécanisme de suivi.

De plus, le projet s'inscrit dans les objectifs généraux et opérationnels du **Plan stratégique Ramsar 2003-2008**, d'intégration de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le développement durable, d'élaboration de plans de gestion et de surveillance, et de promotion de la coopération internationale.

OBJECTIF DU PROJET

Le projet vise à doter le site :

- d'un plan de gestion intégrée incluant tous les écosystèmes : terrestre, lacustre, palustre, marin et côtier qui permettra la pérennisation des ressources naturelles;
- d'une stratégie de conservation incluant une coordination multisectorielle, en assurant une participation des acteurs et des groupes cibles, ainsi que le développement d'un mécanisme de suivi-évaluation permettant d'aboutir à une gestion rationnelle et durable du site, alliant conservation au développement socioéconomique;
- de proposer le classement du site en aire protégée assurant sa préservation et son développement durable.

MONTAGE FINANCIER

Le projet a bénéficié de plusieurs sources de financement provenant du gouvernement algérien y compris sur le budget de la Direction Générale des Forêts, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

Structure	Total US
Gouvernement	164 800,00
PNUD	160 000,00
DGF (Opération d'équipement N° 5.214.2.265.740.01)	94 000,00
WWF-MedPo	75 000,00
Budget total du projet	493 800

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

- Cellule du projet, constituée d'une directrice nationale du projet au niveau central (DGF) et d'une coordinatrice locale au niveau de la conservation des forêts de Skikda;
- Mise en place d'une tripartite, constituée d'un représentant du ministère des Affaires Etrangères, de la DGF et du PNUD pour superviser l'avancement du projet et de prendre les décisions sur les actions à mener ;
- Un comité de pilotage au niveau local, sous la présidence du Wali est constitué des directeurs de tous les départements ministériels, des représentants d'ONG, du PNUD, du WWF et de la DGF (Arrêté du Wali de Skikda).

Le comité de pilotage a tenu 4 réunions pour orienter les décisions concernant la mise en œuvre du projet et de valider les plans d'actions annuels et des études réalisées.





RESULTATS REALISES

La méthodologie participative et intégrée adoptée pour le montage de projet et de sa mise en œuvre a favorisé l'intervention de tous les acteurs locaux, à travers les départements sectoriels et la société civile, ayant permis l'appropriation du projet et de ses résultats.

ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION INTEGREE

Le plan de gestion confié à un bureau d'études, ENVICONSULT, a été élaboré sur la base d'ateliers de concertation et de validation et d'un travail de cartographie et d'enquête sur le terrain.

– **Tenue de 4 ateliers thématiques, participatifs et multisectoriels, impliquant, également, la société civile.**

Ces ateliers portant, notamment, sur l'identification des causes et des effets des mauvaises pratiques dans la zone humide comme les défrichements, l'utilisation irrationnelle de l'eau des lacs et des pesticides, les techniques agricoles inadéquates, le tout ayant abouti à la proposition d'actions concrètes de conservation et de développement durable.



- Atelier d'évaluation du plan de gestion :

Le plan de gestion élaboré a fait l'objet d'une évaluation technique par une équipe pluridisciplinaire bénévole composée d'experts nationaux et d'un expert

international du centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes (Tour du Valat- France).



- Atelier de validation de l'étude par le comité de pilotage

La version amendée par le bureau d'études a été présentée aux membres du comité de pilotage qui ont procédé à sa validation.



- Principales recommandations de l'étude

Il ressort de l'enquête d'opinion effectuée auprès des usagers du complexe des zones humides, à travers les ateliers de concertation, les sorties de terrain, les discussions diverses et lors des démarches auprès des responsables locaux, les orientations et recommandations globales suivantes:

- ✓ **que la production animale** est suffisamment maîtrisée dans la région et productrice d'emplois avec, cependant, une nouvelle configuration qui consiste à accorder plus d'attention aux races locales, mieux adaptées au milieu et plus rentables en termes de production de lait et de viande.

Il est aussi recommandé de favoriser l'élevage équestre, qui pourrait contribuer à faire reculer la mécanisation de l'agriculture et à soutenir le développement de l'écotourisme.



- ✓ **que la production apicole** est restée positivement au stade de l'exploitation familiale. La nature s'y prête et le prix du miel est en constante augmentation. De plus, le miel de cette zone est particulièrement recherché pour ses différentes vertus thérapeutiques;
- ✓ **des actions de reboisement** qui pourraient repeupler les défrichements en forêt. Ces actions sont aussi créatrices d'emplois et devraient bénéficier aux habitants de la zone en priorité;

- ✓ **des actions de mobilisations des ressources en eau indispensables** pour dissuader les habitants quant à l'usage exclusif des zones humides et leur offrir une autre possibilité d'irrigation;
- ✓ **de la transformation de produits agricoles** dans le cadre de la création de petites entreprises familiales ou de coopératives semi industrielles;
- ✓ **des ressources halieutiques** qui méritent une réappropriation du savoir-faire local vu que la partie maritime de la zone offre des possibilités de développement qui pourraient participer à la réduction du chômage;
- ✓ **de l'écotourisme** : Tout le territoire du complexe de Guerbes-Sanhadja est à vocation écotouristique, à condition que ce soit un tourisme écologique durable, non consommateur de grands espaces, non pollueur et reposant sur des structures légères et sans béton;
- ✓ **des décharges publiques et des stations d'épuration de l'eau** qui nécessitent un redéploiement dans des lieux appropriés et l'application des textes en matière de pollution.



- **Elaboration d'une étude socioéconomique**

Afin d'approfondir l'aspect socioéconomique du complexe de zones humides de Guerbes Sanhadja, une étude complémentaire a été élaborée par la DGF, pour prendre en compte les caractéristiques, aussi bien sociologiques qu'économiques, ainsi que celles des ressources naturelles du milieu, pour élaborer une stratégie intégrée qui engage tous les acteurs dans une perspective de développement durable.

ETUDE DE CLASSEMENT DU SITE EN AIRE PROTÉGÉE

Dans le cadre de cette étude de plan de gestion, il est proposé le classement du complexe des zones humides en aire protégée dans l'une des catégories prévues par la Loi relative aux aires protégées, en déterminant les modalités de protection, de classement et de gestion sur la base d'un zoning, en tenant compte des tendances socio-économiques de l'heure et des impératifs de conservation. Deux options ont été proposées : le parc national ou le parc naturel.

Un atelier de discussion et de concertation multisectorielle autour des objectifs de gestion durable pour la préservation et la valorisation des ressources naturelles du complexe de zones humides de Guerbes- Sanhadja a été organisé au profit des membres du comité du pilotage.

Il a regroupé les directeurs de l'exécutif directement concernés, les représentants de l'administration forestière, gestionnaire du complexe de zones humides de Guerbes- Sanhadja, les représentants des associations et les élus locaux, avec l'appui des représentants parcs nationaux d'El



Kala et de Taza qui ont partagé leurs expériences sur le développement d'activités concrètes permettant de concilier le développement durable et la conservation du patrimoine naturel.

A l'issue de cet atelier, les participants, notamment les membres du comité de pilotage, ont pris conscience que le classement du complexe des zones humides en aire protégée assurera la durabilité des ressources naturelles pour les générations futures.

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

Suite aux différents focus groupes organisés par la coordinatrice locale du projet et l'association de promotion de la femme rurale avec la population locale, deux projets pilotes ont été identifiés relatifs à l'apiculture et l'artisanat.

Par ailleurs, le projet a drainé d'autres financements, en application du plan d'action du projet et ce, grâce à la sensibilisation des membres du comité de pilotage.

- Promotion et valorisation de l'élevage apicole

Dix (10) riverains de la région ont bénéficié de modules de ruche avec un petit outillage approprié.



Des sessions de formation au profit de ces bénéficiaires sur les techniques de conduite d'un élevage apicole ont été assurées, localement, par le centre de formation professionnelle de Ben Azzouz sur une période de 02 mois.

De plus, un accompagnement technique a été dispensé par les vétérinaires de la Direction des services Agricoles de Skikda.

- Promotion de l'artisanat dans le complexe de zones humides de Guerbes Sanhadja:

Ceci consiste en l'acquisition d'un four au profit de 05 femmes, pour développer des activités de poterie. Cependant, ce projet n'a pu aboutir, en raison de l'indisponibilité du matériel qui n'est plus importé par les fournisseurs.

- Initiation de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI)

La Conservation des forêts et la Direction des services agricoles ont réalisé 11 PPDRI, retenus pour l'année 2013, sur les fonds du ministère de l'agriculture et du développement rural et ont concerné 148 ménages et 980 habitants, dont les actions comportent :

des investissements à usage collectif : tels que l'aménagement de piste rurale, le captage et aménagement de source, la réfection d'école primaire et la construction d'un stade ;

des investissements à usage individuel : tels que les plantations d'olivier et d'agrumes dotées d'un système d'irrigation de goutte à goutte, l'élevage apicole, ovin et bovin.

- Réalisation d'un projet de développement de l'activité avicole

Grâce à l'appui financier et technique prodigué aux femmes rurales, par l'association femme rurale de Skikda.



- **Elaboration d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un circuit ecotouristique**

Une étude portant réalisation d'un circuit ecotouristique a été élaborée, grâce à un financement octroyé à l'association femme rurale de Skikda en 2013, par le Fonds international pour les écosystèmes critiques (CEPF).

ELABORATION D'UN SYSTEME D'INFORMATION DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

Afin d'assurer la pérennisation des résultats, un système d'information de suivi évaluation a été élaboré de manière participative, à travers 6 ateliers animés par un expert: 3 ateliers de concertation multisectorielle au niveau local, deux ateliers (concertation et validation) au niveau central (DGF) et un atelier de formation d'utilisation de l'outil au profit des partenaires locaux.



Le système d'information pour le suivi-évaluation comporte une application sur un SGBDR (ACCESS) et un logiciel SIG, il regroupe 59 indicateurs se rapportant notamment au milieu physique, à la biocénose et aux activités socioéconomiques.

Ce dernier a été validé avec l'appui d'une experte de la banque mondiale recrutée par la DGF dans un autre cadre de coopération.

DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION /EDUCATION/ SENSIBILISATION (CES)

- **Elaboration d'une Stratégie de communication**

Le projet a élaboré une stratégie de communication selon un processus participatif, à travers l'organisation d'ateliers avec les partenaires, aux niveaux local et central, permettant à la fois, une mobilisation du grand public et une conscientisation de tous les secteurs du développement de la région pour une gestion durable du site.





- Aménagement d'un centre d'éducation environnemental et de sensibilisation du public (CESP) :

Cette action a été réalisée dans un cadre de concertation avec les secteurs concernés, les écoliers et leurs enseignants, ainsi que les lycéens rencontrés à la maison de jeunes de la commune de Ben Azzouz.



Le CESP de Guerbes propose un plan d'interprétation comportant des activités de sensibilisation ludiques ainsi que des espaces pédagogiques.





Le CESP a été inauguré par son excellence M. Sid Ahmed Ferroukhi, Ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, comme il a été visité par le Président Résident du PNUD à Alger, les responsables du WWF et le représentant du Ministère des Affaires Etrangères, à l'occasion de la célébration du 2 février 2016-2017, journée mondiale des zones humides.



Pour le fonctionnement du CESP, il est retenu la création d'un réseau d'associations activant dans la région et l'élaboration d'un plan d'action annuel qui sera mis en œuvre avec l'appui d'un comité de pilotage impliquant les secteurs concernés.



Une séance de démonstration concernant le fonctionnement des outils au niveau du CESP a été organisée au profit des membres des associations locales par la boîte de communication Thais Production.



- *Elaboration d'un guide pédagogique pour les animateurs en éducation environnementale*

Un guide pédagogique, destiné aux animateurs de l'éducation à l'environnement a été élaboré, leur permettant de développer des notions théoriques enseignées aux écoliers sur l'environnement, à travers des jeux éducatifs ludiques et dynamiques pour le respect et la préservation de la nature.



Il a été élaboré avec la contribution des cadres des parcs nationaux et du centre cynégétique de Réghaia, à travers deux ateliers de réflexion et de formation ainsi que des sorties sur le terrain, encadrés par le WWF.



Les activités sont présentées sous forme de fiches didactiques, abordant plusieurs thématiques (eau, le sol, la faune, la flore, les parfums dans la nature, le sport cérébral,...).

Ces fiches expliquent, notamment, les objectifs recherchés tant sur le plan pédagogique qu'écologique, le matériel nécessaire et le déroulement pratique de l'activité.

- *Réalisation d'un film documentaire sur le complexe de zones humides de Guerbes-Sanhadja*

L'objectif de ce film documentaire est de diffuser largement les informations sur le Projet au profit des gestionnaires des aires protégées, de la société civile et des autorités locales. Ce documentaire constitue un instrument audiovisuel capitalisant les connaissances (pratiques et théoriques) sur la gestion intégrée du complexe des zones humides de Guerbes Sanhadja.

CONCLUSION

Ce premier plan de gestion intégrée pour une zone humide d'importance internationale de plus de 42 000 ha, chevauchant sur des milieux très diversifiés, forestiers (aulnaies et ripisylves) lacustres, palustres et maritimes, était un enjeu important et difficile.

L'approche participative innovante a permis, grâce à une large contribution et participation des autorités locales, des secteurs concernés et de la société civile, la concrétisation des objectifs tracés et au-delà, par la réalisation de projets à initiative locale suivants :

- l'élaboration d'un plan de gestion intégrée sur 5 ans, le premier de ce type pour une zone humide de cette importance ;
- l'élaboration d'une étude de classement du site en aire protégée ;
- l'élaboration d'une étude socioéconomique;
- la mise en place d'un système d'information de suivi-évaluation ;
- la mise en œuvre de plusieurs projets pilotes;
- l'élaboration d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation ;
- l'aménagement d'un Centre d'éducation environnementale du public (CESP) ;
- l'élaboration d'un guide pédagogique pour les animateurs en éducation environnementale;
- la réalisation d'un film pour la diffusion des résultats du projet ;
- le renforcement de capacités en général.

Il a été retenu, d'un commun accord, de réduire progressivement les actions néfastes à l'environnement comme les activités agricoles spéculatives actuelles qui épuisent les ressources en eau, mais également le sol et de les remplacer par de nouvelles activités génératrices de revenus et respectueuses de l'environnement.

Il est également convenu, entre toutes les parties prenantes, d'ériger le site en aire protégée conformément à la loi en vigueur, pour concilier la préservation du patrimoine naturel et le développement socioéconomique durable.

En conclusion, l'expérience d'élaboration de ce plan de gestion et les résultats atteints peuvent servir, indéniablement, de modèle représentatif qui mériterait d'être généralisé pour d'autres sites.